



---

## 79<sup>e</sup> session de l'Assemblée générale

6<sup>e</sup> commission

Point 85 de l'ordre du jour

### **L'état de droit aux niveaux national et international**

### **The rule of law at the national and international levels**

New York, les 17 et 18 octobre 2024

Déclaration de la Suisse

---

Madame la Présidente, / Monsieur le Président,

La Suisse remercie le Secrétaire général pour son rapport sur le renforcement et la coordination de l'action des Nations Unies dans le domaine de l'état de droit.

Pour la Suisse, les trois éléments suivants sont essentiels.

Premièrement, la Suisse se félicite que la nouvelle vision du Secrétaire général pour l'État de droit mette l'accent sur l'engagement en faveur de l'égalité des sexes et sur le soutien aux États membres pour éliminer les obstacles systémiques et persistants à l'accès à la justice pour les femmes et les filles : les lois discriminatoires continuent de priver les femmes de l'égalité des droits et des chances dans de nombreuses régions du monde, et contribuent à l'absence de services de qualité et respectueux de

---

l'égalité des sexes. L'élimination de la discrimination à l'égard des femmes et des filles doit donc rester une priorité importante pour les Nations unies, en tant qu'exigence fondamentale des droits de l'homme. Il convient donc de saluer en particulier les activités des Nations unies visant à soutenir l'adoption ou la révision de plus de 90 lois nationales et locales qui promeuvent l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, y compris la lutte contre la violence à l'égard des femmes, ainsi que l'aide apportée à 22 pays pour la mise en œuvre de mesures de prévention du crime et de poursuites pénales liées à la violence à l'égard des femmes fondée sur le genre. À l'avenir, une attention particulière devrait être accordée au développement du droit international en matière de protection contre les violences sexuelles et sexistes commises hors ligne et en ligne dans le contexte du terrorisme, et à leur responsabilité pénale.

Deuxièmement, la Suisse tient à souligner le rôle crucial du règlement pacifique des différends dans le maintien de l'Etat de droit. En particulier dans le contexte actuel de conflits étendus et d'instabilité croissante, nous rappelons le rôle vital joué par la Cour internationale de justice. La Suisse appelle tous les États à accepter la compétence de la Cour et à respecter et mettre en œuvre ses arrêts. Nous saluons le rôle consultatif de la Cour, par lequel elle répond aux questions juridiques de la communauté internationale et promeut ainsi l'Etat de droit.

Troisièmement, l'égalité d'accès à la justice est fondamentale pour le respect de l'État de droit, en particulier lorsqu'il s'agit de lutter contre l'impunité des crimes internationaux les plus graves. Comme le souligne le rapport du Secrétaire général, pour que la justice soit rendue de manière efficace et impartiale, des mécanismes de responsabilité solides

et indépendants doivent être en place. À cet égard, nous exprimons notre ferme soutien à la Cour pénale internationale (CPI) et aux autres mécanismes de justice internationale, qui doivent être en mesure de remplir leur mandat à l'abri des pressions et des interférences extérieures.

Nous reconnaissons le travail essentiel de la CPI, seule juridiction pénale internationale permanente, et nous invitons tous les Etats à coopérer avec elle. Nous saluons également le travail du mécanisme international, impartial et indépendant pour la Syrie, de l'équipe d'enquête UNITAD pour les crimes commis par Da'esh/État islamique en Irak et au Levant, du mécanisme d'enquête indépendant pour le Myanmar, ainsi que les efforts continus du mécanisme international résiduel pour les tribunaux pénaux. Ces institutions sont essentielles pour lutter contre l'impunité et rendre justice aux victimes.

Il est impératif que la communauté internationale continue à soutenir et à défendre ces mécanismes, en veillant à ce qu'ils soient en mesure de remplir efficacement leur mandat. Sans ce soutien, l'État de droit et la lutte contre l'impunité seraient gravement affaiblis.

Je vous remercie.

Mr/Madam Chair

Switzerland thanks the Secretary-General for his report on strengthening and coordinating United Nations action in the field of the rule of law.

For Switzerland, the following three elements are key.

First, Switzerland welcomes the fact that the Secretary-General's new vision for the rule of law emphasises commitment to gender equality and support for Member States in eliminating systemic and persistent obstacles to access to justice for women and girls. Discriminatory laws continue to deny women equal rights and opportunities in many parts of the world, and contribute to the lack of high-quality gender-sensitive services. Eliminating discrimination against women and girls must therefore remain a key priority for the United Nations as a fundamental requirement of human rights. We commend the UN's activities to support the adoption or revision of more than 90 national and local laws promoting gender equality and women's empowerment – including combating violence against women – as well as the assistance provided to 22 countries to implement crime prevention and prosecution measures related to gender-based violence against women. In the future, particular attention should be paid to the development of international law on protection against sexual and gender-based violence committed in the context of terrorism, either online or offline, as well as to criminal liability for such actions.

Second, Switzerland wishes to emphasise the crucial role of the peaceful settlement of disputes in maintaining the rule of law. We also recall the vital role played by the International Court of Justice, particularly in the current context of widespread conflict and growing instability. Switzerland calls on all states to accept the Court's jurisdiction and to respect and implement its judgments. We welcome the Court's advisory role, through which it responds to the legal questions of the international community and thus promotes the rule of law.

Third, equal access to justice is fundamental to respect for the rule of law, particularly when it comes to combating impunity for the most serious international crimes. As the Secretary-General's report emphasises, robust and independent accountability mechanisms must be in place for justice to be delivered effectively and impartially. In this regard, we express our strong support for the International Criminal Court (ICC) and other international justice mechanisms, which must be able to fulfil their mandate free from external pressure and interference.

We recognise the essential work of the ICC, the only permanent international criminal court, and call on all states to cooperate with it. We also welcome the work of the International, Impartial and Independent Mechanism for Syria; the UNITAD Investigative Team to Promote Accountability for Crimes Committed by Da'esh/ISIL in Iraq and the Levant; the Independent Investigative Mechanism for Myanmar; and the ongoing efforts of the International Residual Mechanism for Criminal Tribunals. These institutions are essential in the fight against impunity and in providing justice for victims.

It is imperative that the international community continues to support and defend these mechanisms, ensuring that they are able to fulfil their mandate effectively. Without this support, the rule of law and the fight against impunity are severely weakened.

Thank you.